



Difficultes financieres et non paiement de loyer

Par **toytoy**, le **09/01/2009** à **00:37**

En raison des difficultes financiere et non paiement de loyer ,peut on etre expulser de chez soi,quelle sont les demarches pour resoudre ce probleme.

Par **domi**, le **09/01/2009** à **09:07**

[fluo]Bonjour [/fluo](ça fait plaisir d'avoir un bonjour ...)rnde puis quand n'avez vous pas payé ? il vous appartient de prendre rapidement contact avec le bailleur pour trouver un arrangement . Pour le moment il n'y a pas d'expulsion jusqu'au 15 mars et la procédure est longue . Cependant ne tardez pas à établir un échéancier avec le propriétaire . Bon courage Domi

Par **jetset76**, le **10/04/2009** à **15:37**

Pour ceux qui ont des soucis, je peux peut etre vous aider.rnrnComminquez moi votre adresse mail que nous puissions voir comment résoudre vos problèmes.rnrncordialement sébastien

Par **alaed33**, le **02/06/2009** à **10:50**

Bonjour Sébastien,rnrnJ'aimerais que vous me contactiez, car j'ai également des problèmes au

niveau des paiements du loyer, j'ai 2 mois en retard, on a un seul salaire pour 3 personnes. J'ai été voir l'assistante sociale, mais au niveau du loyer, elle dit qu'elle ne peut pas nous aider, tant qu'on ne paye pas le loyer sur 3 mois, en donnant en plus 20e/mois sur les retards, et au bout de ces 3 mois elle pourra nous aider. Mais ce qu'elle ne comprend pas, c'est qu'on a besoin d'aide tout de suite.rnMerci.

Par **Marion2**, le **02/06/2009 à 12:25**

Bonjour,rnrnL'Assistante Sociale comprend très bien, mais elle a des règles auxquelles elle doit se tenir.rnrnCordialement.